

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/141

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 15 : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX AU CIMETIERE LOT 2 : AMENAGEMENTS PAYSAGERS AVEC L'ENTREPRISE TARVEL

Par décision du Conseil Municipal en date du 4 avril 2019, la commune de Sarralbe a confié le marché de travaux relatif à l'aménagement paysager et à la requalification du cimetière - lot 2 Aménagement paysager – à l'entreprise TARVEL - TERIDEAL pour un montant total de 105 500,00 € H.T. soit 126 600,00 € T.T.C.

Certaines adaptations au projet initial s'avèrent opportunes :

- modifications de certaines essences de plantations, notamment en supprimant le lierre pour le remplacer par de la Pervenche et du Chèvrefeuille ;
- mise en place de murs de soutènement complémentaires en chêne entre certains murs en béton pour assurer une pente acceptable dans le talus et éviter un ravinement de ce dernier ;
- mise en place de poutres en chênes aux extrémités des murs pour masquer les abouts inesthétiques qui sont constitués d'un mélange de bétons et de pierres calcaires ;
- mise en place d'un paillage végétal en plaquettes de peuplier à la place du paillage minéral prévu au marché ;
- fourniture et mise en place de voliges en acier galvanisé pour les massifs situés en pied de mur.

Le montant financier de ces modifications est évalué par l'entreprise Tarvel (titulaire du marché) et le bureau d'étude Berest (maitre d'œuvre de l'opération) à 4 175,60 € H.T.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Romain BEHR, ingénieur responsable du service technique communal,

Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 24 octobre 2019,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture

A l'unanimité des voix,

- autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché d'aménagement paysager et requalification du cimetière – Lot 2 Aménagements paysagers - passé avec l'entreprise TARVEL - TERIDEAL, pour un montant de 4 175,60 € HT, ce qui porte le montant du marché de 105 500,00 € H.T. à 109 675,60 € HT (soit +3,96%),

Envoyé en préfecture le 30/10/2019

Reçu en préfecture le 30/10/2019

Affiché le



ID : 057-215706284-20191024-2019_141-DE

- décide d'augmenter le délai d'exécution des travaux de 2 semaines,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget 2019,
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT